

# La commune rappelée à l'ordre par la Chambre des comptes

Lors du conseil municipal de jeudi soir, le maire Bernard Destrost avait inscrit à l'ordre du jour la présentation du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes, concernant la gestion de la commune entre 2009 et 2016. Signalant que le document serait dès les prochains jours diffusé sur le site de la Ville, le premier magistrat a fait lecture de la synthèse établie par les juges, mettant en évidence "de graves dysfonctionnements dans la gestion ainsi qu'une situation financière particulièrement dégradée".

Particulièrement critique sur l'organisation des achats courants, les marchés publics, les



Le maire a rendu public le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Cuges-les-Pins entre 2009 et 2016. / PHOTOS FR.G.

**"Nous acceptons les griefs et nous essayons d'y remédier..."**

ressources humaines, mais aussi les grands projets de la commune, dont l'extension de l'école Molina, le rapport a donné lieu à des échanges entre les élus qui ont pris la forme d'un règlement de comptes entre l'ancienne équipe, dont trois représentants siègent dans l'opposition - l'ancien maire, Gilles Aicardi était présent dans l'assistance -, et la nouvelle.

"Le rapport est sévère mais il a le mérite de mettre en évidence des dysfonctionnements, souligne France Leroy, adjointe aux finances. Nous acceptons les griefs et nous essayons d'y remédier, dans les domaines de la commande publique, du recrutement, des ressources humaines... Mais ceux à l'encontre de nos prédécesseurs sont plus graves: les irrégularités constatées s'apparentent à des fraudes, de l'abus de pouvoir et de la malhonnêteté. Et je m'adresse ici aux trois membres de l'opposition qui avaient connaissance de ces faits".

"Vous êtes ridicule, lance Gérard Fasolino à l'élue, rappelant au passage que France Leroy, alors dans l'opposition, faisait à l'époque partie de la commission d'appel d'offres. Et la différence entre vous et moi, c'est que mon nom n'apparaît nulle part dans le rapport..." Il fait ici référence à "l'affaire" du minibus, un véhicule que la commune a acheté, sans procédure de mise en concurrence, à la société dirigée par le beau-frère et le mari de Mme Leroy. "Un concentré d'irrégularités", selon l'élue dissident André Lambert.

Ce dernier a également pointé le chapitre du rapport sur les travaux d'installation de vidéosurveillance et assistance à maîtrise d'ouvrage: "La CRC note

plusieurs irrégularités, et des faux en écriture publique par l'adjoint aux travaux. Le maire ne peut nier les faits et tente d'en rejeter la responsabilité dans un plaidoyer embrouillé et peu convaincant..."

Antoine Di Ciaccio a de son côté rappelé les difficultés qu'a rencontrées l'ancien maire à ob-

tenir les pièces nécessaires à la rédaction de son mémoire à l'adresse de la CRC - pour lequel il n'a pas souhaité prendre un avocat dont la charge aurait été pour la commune. "Vous n'avez pas joué le jeu", a-t-il reproché à Bernard Destrost.

"Il y a toujours des choses à dire sur les comptes d'une com-

mune, a-t-il ajouté. Les juges de la CRC ont une très haute compétence en matière de finances, mais ils n'ont jamais eu à gérer une commune. Vous parlez de fraude, Mme Leroy, mais pendant ces années, personne ne s'est enrichi, il n'y a pas eu détournement d'argent public. À présent appuyons-nous sur leur

## Bernard Destrost se dit confiant



En marge du conseil municipal, le maire de Cuges a commenté le rapport des juges: "Le rapport pointe des erreurs que nous avons faites, notamment sur les marchés. Dans le cas du minibus, nous plaçons la bonne foi: c'est une maladresse, qui au final a coûté plus cher à la commune alors que le but était de lui faire faire une bonne affaire... Aujourd'hui, nous avons mis en place des procédures, notamment de-

puis l'arrivée du DGS, Daniel Rousseau, qui permettront d'éviter ces problèmes. Nous avons hérité d'une situation compliquée, l'encadrement fait défaut dans les services... Je suis un élu, les marchés publics, ce n'est pas mon job..."

S'il convient, avec les juges financiers, que la délégation de la restauration scolaire est une moins bonne affaire que prévu pour la commune, le maire affirme que "c'est une bonne chose pour Cuges: le prestataire contrôle les marchandises qui arrivent, ce qui n'était pas le cas avant, et la commune n'a plus la charge du personnel, dont le remplacement était très compliqué à gérer, notamment au regard d'un absentéisme très fort". "Quand on a fait notre calcul, justifie-t-il, nous n'avions pas intégré l'investissement réalisé par la commune, or elle continue à payer l'amortissement de l'équipement..."

Concernant le projet d'école, Bernard Destrost explique que les comptes examinés par la Chambre s'arrêtent début 2016: "Aujourd'hui, de nombreux signaux sont encourageants pour les finances communales: en 2014 il y avait 600 000 € de déficit de fonctionnement qui sont aujourd'hui résorbés. Nous allons de l'avant. Cette école est nécessaire. Son coût (4,961 M€ dont 3,8 de travaux) est financé à 70 % par le Département et nous pouvons bénéficier d'un prêt croissance verte de la Caisse des dépôts et consignation de 1,5 M€ sur 35 ans à un taux défiant toute concurrence. Il faut avancer." FR.G.

**"Il y a toujours des choses à dire sur les comptes d'une commune..."**

travail pour éviter de reproduire les erreurs du passé et nous projeter dans l'avenir".

Concernant l'avenir, justement, les élus d'opposition ont exprimé leurs inquiétudes concernant les conclusions de la Chambre des comptes au sujet des projets de la commune: "La Ville ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour financer ses investissements", dit le rapport, ajoutant que le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Molina est "insoutenable pour le budget de la commune".

"À la lecture de ce rapport, on prend peur, concluait Philippe Coste, élu d'opposition qui ne faisait pas partie de la précédente équipe. Ce qui en ressort, c'est la mise en garde de la commune pour ses projets à venir. On ne peut pas l'ignorer..."

**Frédérique GROS**

fgros@laprovence-presse.fr

À suivre dans nos prochaines éditions, les autres points abordés lors de ce conseil municipal, dont le débat sur les orientations budgétaires pour 2018.

## LA RÉPONSE DE GILLES AICARDI ANCIEN MAIRE DE 1995 À 2014

### "J'assume les entorses au règlement"



Gilles Aicardi, ancien maire. / ARCHIVES LP

"Je voudrais rappeler avant tout qu'en France, en vertu de la Constitution, ce sont les élus du peuple qui gèrent les communes, et non les juges!", souligne Gilles Aicardi, ancien maire PCF de Cuges-les-Pins, dont la gestion est mise en

cause par le rapport de la CRC. "Un rapport sévère, ajoute-t-il, mais si l'on se rend sur le site de la CRC, il est loin d'être le plus sévère qu'on peut trouver. Pour la simple raison

que si l'on respecte les règles à la lettre, on ne fait rien!" Ainsi, Gilles Aicardi assume les reproches qui lui sont faits: "J'assume les choix dans la gestion du personnel et je suis fier de notre service public communal, et j'assume les entorses au règlement sur les marchés publics, dont le seul but était l'optimisation financière. Prenons l'exemple de la toiture de l'église: faire le choix de scinder le marché en deux a permis à la commune de bénéficier deux fois des 80 % de financements du Département au titre des travaux de proximité qui ne devaient pas excéder 90 000 €. En revanche, je n'assume pas la disparition des pièces, qui reste, à ce jour inexpliquée. Or, les magistrats le disent, en

matière de marchés publics, s'il n'y a pas les pièces, il y a présomption d'irrégularité..."

Quant à la question de l'absence totale de mise en concurrence pour le contrat de renouvellement des fournitures informatiques - faute qui pourrait conduire à une mise en examen -, l'ancien maire souligne que ce n'est pas lui qui a signé les contrats, mais son ex-premier adjoint. "La responsabilité est donc partagée", précise-t-il.

"Chacun peut constater à la lecture du rapport, conclut Gilles Aicardi, que les mots faux en écriture, conflit d'intérêt, détournement de fonds publics et enrichissement personnel ne sont pas employés pour la période qui me concerne." FR.G.